Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 16 (1880)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL 1er AOUT 1880.

XVIe Année. No 15.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — La mission morale de l'école en vue du temps présent *(second article)*. — Méthode pour l'enseignement de la géographie. — Conférences pédagogiques de Paris. — Un éducateur démocrate : Henri Grunholzer. — Les écoles normales de la Pensylvanie (Etats-Unis).— Nécrologie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Intérêts de la Société.

(*Lehrertag* de Soleure.)

Le Comité directeur avise les membres de la *Société des instituteurs de la Suisse romande* qu'il a désigné, pour représenter officiellement celle-ci au Congrès scolaire *(Lehrertag)* de Soleure, les 15, 16, 17 août prochain :

M. Dr *Daguet*, rédacteur en chef de l'*Educateur*, et membre du *Lehrerverein*.

M. *Barbezat*, directeur des écoles municipales de Neuchâtel.

M. *Gobat*, professeur à Corgémont (Val de St-Imier).

M. Barbezat a bien voulu accepter de présenter au Comité directeur un rapport sur les faits les plus saillants qui se produiront à la réunion de nos confrères de langue allemande, et M. Gobat s'est chargé d'être co-rapporteur, pour la Suisse romande, sur la question de l'*école complémentaire*, en utilisant les renseignements que nous ont fournis, à cet effet, et avec la

plus grande obligeance, — ce dont nous les remercions bien chaleureusement — les Directions de l'Instruction publique des Cantons du Valais, de Genève, de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel.

Un certain nombre de nos collègues romands se proposent de prendre part au *Lehrertag* de Soleure. Nous avons demandé à M. le Président du Comité d'organisation des cartes de légitimation donnant droit au voyage à prix réduit sur les chemins de fer, et, sitôt qu'elles nous seront parvenues, nous les enverrons avec le programme concernant l'heure du départ et le rendez-vous de la délégation romande.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

La mission morale de l'école en vue du temps présent.

(Second article).

« Bien que l'école ne puisse pas tout, elle peut beaucoup faire pour l'éducation morale du peuple » dit M. Christinger. Mais pour cela elle ne doit pas vouloir se borner à instruire. Elle doit avoir en vue dans l'élève l'homme et son avenir. Le jugement doit être cultivé avec un soin particulier. La meilleure méthode est celle qui développe dans l'homme la force pensante et les idées saines et justes avec le cœur. Si les idées du vrai, du beau, du bien sont cultivées, il y a beaucoup de gagné pour la vie morale du jeune homme; la vertu lui sera chère et respectable, le vice laid et odieux.

Mais la culture du sentiment et de l'intelligence demande le concours de la volonté et d'une volonté énergique pour le bien. C'est la religion, ce besoin d'idéal et d'infini, qui cherche le rapprochement avec Dieu. « Celui qui cherche Dieu doit être honoré, car Dieu et le mal ne vont pas ensemble » disait Gœthe, dont on ne saurait trop, selon notre pasteur, recommander les maximes pédagogiques.

Mais M. Christinger n'estime pas que pour maintenir le sen-ment religieux, il faille, comme le proclamait dernièrement l'empereur d'Allemagne Guillaume, retourner au cathéchisme et à la foi traditionnelle, en négligeant le côté scientifique et critique. Le pasteur thurgovien rêve la réconciliation de la foi et de la raison, un christianisme qui ne craint pas la vérité. Il faut laisser de côté tout ce qui est démodé, factice et ne peut plus se défendre devant la raison. Il faut faire la part des choses essentielles et accessoires. L'enfant doit surtout être pénétré de

l'idée qu'il faut faire le bien pour le bien pour être en paix avec Dieu et avec soi-même.

M. Christinger regarde aussi la langue maternelle comme un moyen de culture morale. Mais la grammaire n'a pas à ses yeux la même importance que les exercices de lecture qui n'ont pas l'aridité de la première et exercent une action double sur l'esprit et le cœur. Dans l'enseignement historique, ce qui lui paraît être la principale chose, c'est l'enthousiasme qu'il allume dans les cœurs, quand il est donné avec âme. Enthousiasme pour les belles actions, enthousiasme pour les grands hommes. Si le manuel est un peu sec, que l'instituteur l'anime et le vivifie par sa parole.

Le chant est un autre auxiliaire de la culture morale, quand on ne se borne pas à le considérer comme la source du plaisir esthétique.

La discipline et une discipline exacte, sinon sévère, voilà encore un moyen de former les jeunes esprits. Mais l'auteur n'entend pas par là l'ancien cortège des châtiments corporels, mais une juste restriction des heures de liberté avec un *pensum* à l'avenant, quand on les a mérités par une conduite répréhensible. Rien qui sente la haine ou la vengeance ne doit se mêler à la répression des délits scolaires.

M. Christinger croit à l'efficacité des exhortations et des remontrances directes sur les conséquences pour la vie, des actes condamnables commis par les enfants. C'est une sorte d'hygiène morale à pratiquer à côté de l'hygiène physique.

C'est contre les mauvaises lectures, surtout les lectures lascives, qu'on doit agir avec énergie en montrant à quel point de misère et de dégradation peuvent conduire les peintures du vice présenté sous de séduisantes couleurs. Les effets de l'intempérance sont aussi dépeints de manière à en donner le dégoût à la jeunesse. L'importance de l'épargne et de l'économie ressortira également des leçons du maître, qui rendra ainsi de plus grands services à la jeunesse que s'il lui apprenait toutes les règles de la grammaire et toutes les presqu'îles de son atlas.

La valeur éducative d'une école dépend essentiellement de la personnalité de l'instituteur et ne tient ni aux règlements, ni aux programmes, ni aux exhortations. Que l'instituteur, dit M. Christinger, ait le sentiment du devoir et de son propre perfectionnement et il inspirera aux élèves le respect dont il a besoin pour faire accepter ses leçons. A ce sentiment du devoir, qu'il joigne l'étude constante de la vérité et un grand empire sur lui-même. Car « ce qui émancipe l'esprit sans lui donner en

même temps le pouvoir de se maîtriser lui-même est pernicieux.»

En manière de conclusion, l'auteur résume tout ce qui vient d'être dit, dans de courtes sentences où l'école est définie un organe de l'Etat et de la société, partant comme une institution soumise aux influences de l'esprit du temps où nous vivons.

Nous avons rendu sommairement et cependant avec fidélité les idées de l'honorable pasteur et inspecteur d'école de Thurgovie. Nous n'en acceptons pas absolument tout le contenu. Que l'école, par exemple, soit l'organe de l'Etat et de la société, nous en convenons. Mais l'esprit du temps, le *Zeitgeist*, étant, comme toutes les choses humaines, un mélange de bien et de mal, de vérité et d'erreur, nous ne voudrions pas que l'instituteur ne connût d'autre boussole que celle de son milieu politique et social. Une semblable théorie est fort commode et aurait un grand avantage pour la sécurité de l'homme d'école et sa position vis-à-vis du public. Mais au point de vue de la consistance morale, de la dignité et de l'indépendance du caractère, nous préférons l'instituteur qui, tout en rendant hommage à tout ce qui est beau et bien dans l'esprit du temps, ne croit pas devoir s'incliner devant tout ce que l'opinion dominante du moment proclame comme une manifestation du progrès et de la vérité. Examinez tout et retenez ce qui est bon.

A. Daguet.

Méthode pour l'enseignement de la géographie.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* a inséré dans ses colonnes d'intéressants articles sur la géographie et les progrès qu'elle fait dans l'enseignement du canton de Berne. Importante pour le commerçant, cette science ne l'est pas moins pour l'industriel et l'homme de métier; l'agriculteur même y trouve son profit. Il ne s'agit pas d'une nomenclature à grand fracas, mais d'initier la jeunesse à la connaissance des forces naturelles. La géographie doit être considérée comme la sœur de l'histoire et de l'étude de la nature.

C'est à l'école primaire qu'elle pose ses premières assises. La méthode comparative doit être appliquée sur une grande échelle. A Karl Ritter, élève de Pestalozzi, revient l honneur de l'avoir ainsi comprise. C'est à lui aussi que la géographie doit sa terminologie, analogue à celle de la géométrie.

On sait combien le dessin est un auxiliaire admirable de l'enseignement relatif à la description de la terre et de ses habitants. Mais beaucoup d'instituteurs manquent de l'esprit de suite et de la persévérance que réclame ce mode d'instruction si fécond, si lumineux.

Il y a encore un autre obstacle. c'est dans les matériaux employés pour le dessin des cartes et la difficulté de se les procurer dans les écoles.

Le plan d'enseignement des écoles primaires bernoises exige dès la quatrième année une connaissance de la *Heimathkunde* ou géographie du lieu natal. Voici, dit à ce sujet un collaborateur de la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, comment je procède dans cet enseignement. Je suppose que mes élèves ont appris à s'orienter. Je dessine sur la planche noire deux lignes perpendiculaires. Il en résulte une figure de l'espèce la plus simple avec les quatre points cardinaux. Dans le point de section de ces deux lignes, se place le lieu qui doit nous servir de point de départ, par exemple le lieu natal ou la préfecture, ou tout autre endroit qu'on choisira. Il est aisé de figurer la distance approximative des divers endroits les uns des autres. L'élève indiquera le point cardinal de chaque endroit. Les routes, les chemins de fer et les eaux une fois énumérés, on arrive ainsi à se faire une carte que l'élève n'aura pas beaucoup de peine à reproduire de tête sur son ardoise ou sur son cahier de dessin *ad hoc*.

S'agit-t-il d'étendues de pays plus considérables, le procédé sera tout différent. L'instituteur trace un certain nombre de carrés sur la planche noire. Chacun des derniers carrés de la marge à gauche sera désigné par un chiffre. Il en sera de même des carrés de la marge droite où les lettres remplacent les chiffres. Au moyen de ces lignes, il sera aisé de désigner à chaque instant chacun des carrés à choix. L'élève apportera en classe un tableau analogue et sera en état de faire un dessin semblable. Le maître dessinera alors une frontière que l'élève reproduira. Les carrés et leurs côtés sont des points d'arrêt qui en faciliteront aux élèves la reproduction exacte. Il va sans dire qu'il faut faire abstraction des contours minutieux de la frontière, des sinuosités etc.

Là où les frontières d'autres contrées confinent à celle que l'on dessine. on aura soin de les séparer un peu pour qu'on puisse y placer les initiales des noms des pays. Les limites ainsi tracées, l'explication commence. L'élève trouvera de lui-même çà et là une similitude avec les figures géométriques. Il lui sera facile de déterminer sur la carte la frontière et la configuration de la contrée.

Des limites, on passe aux montagnes. On dessine les chaînes à l'aide de lignes accentuées et ininterrompues. Les montagnes sont désignées par un ×. Le dessin gagne en clarté lorsqu'on se borne à mettre l'initiale du nom. Les pas sont marqués par ⌋ ⌊, les routes de montagnes par des spirales.

Après les montagnes, les eaux. La direction principale des fleuves, des lacs doit être très visible. Dans la description des lieux, on suivra le cours des rivières; c'est la marche naturelle. Les voies les plus importantes de communication, grandes routes, chemins de fer et routes de navigation seront mises en relief. Je regarde comme très important pour le degré supérieur de déterminer les zônes de la végétation au moyen de crayons au pastel qu'on peut se passer de main en main. Ce qui sera noté ainsi par l'élève sous l'œil du maître sera ensuite passé à l'encre.

On présume souvent trop de l'élève; que le maître n'aille pas, emporté par son propre zèle et la joie que l'enfant montre à dessiner, se four-

voyer à dessiner trop de choses. Savoir se borner, c'est la sagesse de l'instituteur; s'il dessine trop de choses, il n'aura pas le temps de les expliquer convenablement. N'oublions pas que ce n'est pas assez pour l'élève de dessiner une fois; il faudra qu'il y revienne et dessine des parties sur la planche noire, de mémoire ou de tête, cela va sans dire. C'est de cette façon seulement qu'il acquerra sûreté et habileté dans la reproduction des pays. C'est au maître à voir s'il doit se servir de cartes murales ou non. Je n'en trouve pas l'emploi nécessaire. On donne trop d'importance à ces cartes. *Une carte toute simple exécutée par l'élève vaut les plus belles cartes murales*, parce que cette dernière vient de la main et de l'activité de l'écolier, tandis que la carte murale le laisse le plus souvent passif. Il connaît toute la signification des lignes qu'il a tracées dans la carte. Mais la carte murale lui fera souvent l'effet de mot venant d'une langue inconnue.

Conférences pédagogiques de Paris.

Les directeurs et directrices d'écoles normales et le tiers environ des inspecteurs primaires ont été réunis à Paris du 29 mars au 2 avril et ont pris les résolutions suivantes :

I. On fixe à cinquante le nombre des élèves, le maximum de l'effectif d'une classe confiée à un seul maître. Seront compris dans ce nombre tous les élèves âgés de cinq ans au moins.

II. L'école se compose de trois cours : le cours élémentaire, le cours moyen et le cours supérieur.

III. Chaque cours doit avoir un programme particulier.

IV. Les programmes de l'enseignement primaire sont obligatoires dans toutes les écoles normales.

V. Les cours suivants sont ajoutés et rendus obligatoires : le dessin, le chant, les principes d'éducation civique, les notions élémentaires d'hygiène, de sciences physiques et naturelles, applicables aux usages de la vie, des notions d'économie politique, des leçons de choses.

VI. Uniformité pour le temps à consacrer à l'étude des diverses matières.

VII Les leçons doivent être données sous forme collective.

VIII. On ne tolérera que provisoirement des subdivisions dans le cours élémentaire.

IX. L'instituteur est autorisé à employer un aide à titre de répétiteur. Ce dernier emploiera autant que possible sa femme, sa sœur, sa fille ou sa mère. Les élèves ne peuvent être employés que par exception.

De ces résolutions, il nous sera permis sans doute d'en dire ce que nous pensons. Eh bien! S'il s'y trouve des choses excellentes, il y en a aussi que nous regrettons. La France sacrifie, comme nous l'avons fait en Suisse, à la multiplicité, à la réglementation minutieuse et qui plus est à une uniformité que nous ne connaissons pas encore, mais que certains pédagogues ou plutôt instructeurs pédagogiques voudraient nous imposer. Pareils à ce cardinal français qui se vantait au sénat de faire manœuvrer son clergé comme un régiment, les petits papes scolaires de certains can-

tons allemands devenus inspecteurs fédéraux, ne demanderaient pas mieux qu'à en faire autant. Il faut espérer qu'on leur résistera. Rien ne tue le vrai progrès comme le mandarinisme.

Mais l'assemblée de Paris a fait autre chose encore et pris dix-huit résolutions destinées à assurer le bon recrutement des écoles normales primaires. On demande la création de bourses, la préparation des élèves maîtres par les instituteurs, l'admission aux écoles normales à l'âge de quinze à seize ans, l'entretien à l'internat des élèves maîtres, la condition d'un certificat d'études primaires, la révision du tarif des fautes (l'orthographe défectueuse n'éliminerait plus les candidats), la coopération du personnel enseignant aux examens d'admissibilité, le don d'un trousseau aux plus pauvres élèves, l'amélioration de la position des maîtres adjoints des écoles normales, l'adjonction d'une épreuve de pédagogie pratique aux examens du brevet complet, la suppression de toutes les équivalences au brevet (lettres d'obédience), la suppression de tout cumul forcé de fonctions pour l'instituteur, la remise à l'université de tout contrôle sur les instituteurs, le service militaire pour les instituteurs.

Le 2 avril 1880, à la séance de clôture, le ministre a prononcé un discours qui a été fréquemment interrompu par les applaudissements des fonctionnaires de l'enseignement, réunis pour s'entendre et qui se sont séparés aux cris de : Vive le ministre de l'instruction publique! Vive la république. C'est un contraste réjouissant avec ce qui se passait à la Sorbonne à l'exposition de 1867, et où chaque parole du Conseiller d'Etat Robert, qui remplaçait le ministre Duruy, était accueillie par les mille instituteurs présents aux cris de : Vive l'empereur! Vive le prince impérial!

Un éducateur démocrate : Henri GRUNHOLZER (1).

L'homme d'école, à la biographie duquel M. Traugott Koller a consacré un gros volume, se trouve mentionné dans la nécrologie publiée par l'*Educateur*, en 1874.

Henri Grunholzer naquit le 18 février 1819, à Trogen dans les Rhodes-Extérieures d'Appenzell. Son père, originaire de Gais, fut longtemps *instituteur dans son village natal*. En 1816, ayant été nommé *Landschreiber* (chancelier) par la *Landsgemeinde*, il alla s'établir à Trogen.

Henri fréquenta assidûment les écoles publiques du chef-lieu, ainsi que celles de l'orphelinat de la Schurtanne, dirigé par Conrad Zellweger, élève de Wehrli et de Fellenberg.

Comme tous les enfants qui habitent les parties montagneuses de la Suisse, le jeune garçon était très habile dans les exercices du corps. C'est ainsi qu'avec son arbalète, il abattait à quinze pas une pomme placée sur la tête de l'un de ses camarades.

Le père de Grunholzer, qui exploitait l'hôtel du cerf à Trogen, vit ses affaires se gâter peu à peu. En 1831, il donna sa démission de *Land-*

(1) *Heinrich Grunholzer. Lebensbild eines Republikaners* von Traugott Koller. Zürich, Schiller et Cie. 2 vol. de 1000 et 112 pages.

schreiber et alla tenir une petite école à Oltingen, dans le canton de Bâle-Campagne.

Quoique n'ayant que quatorze ans, Henri prit une part active à la révolution bâloise du 3 août 1833. Sa mère lui avait aidé à fondre soixante-dix balles et il marcha avec le contingent de Oltingen à la rencontre des *Todtenköpfler* ou troupes soldées de la ville de Bâle.

En février 1835, le jeune Grunholzer entra à l'école normale de Küssnach (Zurich), alors dirigée par Thomas Scherr. Au mois de novembre de la même année, il commença sa carrière d'instituteur à Thalweil; mais il ne resta pas longtemps dans cette localité. En 1836, nous le trouvons à Orbe (Vaud), étudiant la langue française dans le pensionnat de M. Reymond. L'année suivante, il suit les cours de l'académie de Genève, où il étudie spécialement les mathématiques.

Genève qui s'honore des noms de Rousseau, de Tœpffer; de Saussure, de Pictet, de Necker, d'Eynard, de Calame, de Diday, de Hornung, et tant d'autres illustrations, fut au jeune homme ce que *Gœthe* (et non Lessig, comme le croit M. Koller), dit de Leipzig: « un petit Paris qui forme les gens. »

Aussi en 1838, Grunholzer put-il subir avec succès à Küssnach l'examen en obtention du brevet secondaire.

Peu de temps après, il se rendit à Bauma, pour y diriger l'école secondaire nouvellement fondée. La révolution zuricoise du 6 septembre 1839 le trouva au nombre des champions du parti opposé à celui du Comité de la foi.

En 1842, Grunholzer obtint un congé pour aller terminer ses études à l'université de Berlin où il étudia la philosophie et la philologie avec Schelling, Michelet, Gabler, les frères Grimm. Il fit également la connaissance de Beneke, de Diesterweg et de Bettina d'Arnim. Il collabora au livre d'économie sociale de cette dernière, intitulé : *Ce livre appartient au roi.*

De Bauma, Grunholzer passa en 1847 à la direction de l'école allemande du canton de Berne. Il commença par réorganiser l'établissement en abandonnant à un fermier les soixante-dix arpents de terre que les élèves devaient cultiver. Il sut s'attacher des maîtres tels que J.-R. Weber, le père des chanteurs suisses, Niggeler, le propagateur de la gymnastique, Zuberbühler, König, etc.

D'une activité dévorante, c'est lui qui fut le principal rédacteur de toutes les lois scolaires projetées pendant la période de réorganisation de 1848.

Le canton de Berne ne sut pas apprécier le nouveau directeur, dont les idées étaient opposées à celles du régime Blœsch. Le directeur de l'éducation qui voulait abandonner à l'initiative privée la formation des instituteurs, proposa au Grand Conseil la suppression de l'école de Münchenbuchsee. Le décret fut accepté le 24 mai.

Grunholzer faisait justement son voyage de noces lorsqu'il apprit par les journaux la décision des autorités bernoises. Il revint bientôt à Münchenbuchsée, où il reprit ses cours de pédagogie et d'éthique. Le 5 juin, il reçut du directeur de l'instruction publique une lettre lui an-

nonçant que ses fonctions cessaient à partir du 6 juin. Un délai de quatorze jours lui était accordé pour quitter l'établissement. Le maître de gymnastique, M. Niggeler, reçut une missive tout à fait semblable.

Le directeur de l'école normale la quitta le 24 juin. Les élèves se dispersèrent, les uns ayant obtenu un brevet, d'autres ayant fait des sacrifices inutiles pour se préparer à leur vocation.

Grunholzer se retira à Zurich, où il fut nommé professeur à l'école industrielle. Il ne se plaisait pas dans ses nouvelles fonctions; il trouvait que, si d'autres pouvaient se contenter de donner des leçons, le but de sa vie, à lui, était de former des éducateurs de la jeunesse.

Il eut un moment l'espoir d'être nommé à la direction des écoles normales de Kreuzlingen et de Küssnach, mais il fut déçu dans son attente.

En 1858, il se retira de l'enseignement et s'associa avec son beau-frère pour entreprendre la continuation de la filature du conseiller national Zangger, dont Grunholzer avait épousé la fille.

Grunholzer resta cependant toujours fidèle aux questions scolaires, et, comme membre du Grand Conseil zuricois, il prit une part active aux délibérations relatives aux intérêts de l'école.

Le 18 juillet 1873, il mourait subitement, laissant d'unanimes regrets parmi les instituteurs qui partageaient ses vues. Ses anciens élèves du canton de Berne organisèrent à Münchenbuchsée une fête en son honneur. Elle eut lieu sous la présidence de M. Niggeler, inspecteur de gymnastique. Toutes les paroles prononcées dans cette assemblée rendent justice aux talents, à la bonté et au grand cœur de Grunholzer.

H. Gobat (1).

Les écoles normales de la Pensylvanie (Etats-Unis).

La Pensylvanie, avec une étendue égale à trois fois celle de la Suisse, a dépensé l'année dernière fr. 38,000,000 pour l'instruction de 935,000 élèves, enseignés par 21,000 instituteurs et institutrices.

Les autorités scolaires reconnurent déjà en 1855 la nécessité d'organiser des écoles normales pour maintenir la liberté et la prospérité de l'Etat dans l'avenir. La même année, une école normale indépendante fut fondée, et deux ans plus tard, la loi scolaire fut révisée de manière que chaque district de l'Etat était autorisé à fonder une école normale aussitôt qu'il pourrait payer sa part des dépenses. En 1859, l'école normale indépendante fut reconnue par la direction de l'instruction publique comme la première école normale de l'Etat.

D'après la loi scolaire, l'Etat est divisé en douze districts; donc, douze

(1) La direction de l'éducation du canton de Berne a fait distribuer, à ses frais, aux instituteurs qui en ont fait la demande, l'ouvrage de M. Koller sur Grunholzer. La rédaction de l'*Educateur* a été gratifiée, à sa demande, du don de cet ouvrage intéressant auquel nous comptons consacrer un article qui différera sur plusieurs points du compte-rendu de notre honorable collaborateur du Jura bernois. Nous honorons les talents et les convictions sincères de M. Grunholzer; mais nous combattons certaines tendances de cet homme d'école.

(Note de la rédaction.)

écoles normales peuvent être fondées par l'Etat. Aujourd'hui, deux districts seuls n'ont pas encore leur école normale; par contre, il y en a une à Philadelphie et une à Pittsbourg, pour le besoin des écoles de ces villes. La dernière école normale fut fondée en 1867; en dix-huit ans, la Pensylvanie a donc fait des progrès remarquables, surtout quand on pense que les propriétés des écoles normales sont évaluées à fr. 6,500,000 et que la fréquentation s'est élevée l'année dernière à 3,844 élèves.

L'utilité de ces écoles est augmentée par l'uniformité de leur organisation et celle de leurs cours d'études. La commission d'éducation de chaque école normale est composée de dix-huit membres, dont douze sont nommés par le district et six par l'Etat. La loi scolaire exige que chaque école ait au moins six professeurs et au moins un cours d'études qui embrasse les branches suivantes : l'orthographe, l'écriture, le dessin, la lecture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les éléments de l'algèbre, de la géométrie, de la tenue des livres, de l'histoire naturelle, du chant, du latin, de la psychologie et la pédagogie théorique et pratique. L'élève doit terminer ce cours élémentaire dans trois ans, et son brevet est valable dans tous les districts de l'Etat, parce que toutes les écoles normales suivent le même système pour répondre aux besoins des écoles publiques.

La plupart des écoles normales ont déjà deux cours d'études, et quelques-unes en ont même trois. Le deuxième cours comprend, outre les études du premier, la continuation des branches non terminées, la trigonométrie, les sections coniques, la cosmographie, la littérature, la physique et la chimie; temps : deux ans.

Le troisième cours embrasse, outre les études du deuxième, le grec, la géographie ancienne et la continuation de l'histoire et du latin.

Les éléments de cette langue ont été ajoutés aux études du cours élémentaire, depuis peu de temps. Tout changement dans ces cours doit se faire dans les réunions des directeurs des écoles normales, le directeur de l'instruction publique étant présent.

Ces écoles normales et leurs écoles-modèles deviennent de plus en plus populaires dans toute la Pensylvanie, et d'autres Etats imitent déjà leur excellent système.

A. Reichenbach.

NÉCROLOGIE

M. Seuret, instituteur à Porrentruy.

Mardi soir est décédé à Fontenais, après une longue et douloureuse maladie, M. Louis Seuret, ancien instituteur à Porrentruy.

Né à Courrendlin en 1812, Louis Seuret fit d'abord des études au collège de Delémont et entra en 1837 à l'école normale de Porrentruy, qui venait de s'ouvrir sous la direction de M. Jules Thurmann, le savant mathématicien et géologue, né en France, mais fils d'adoption du Jura bernois. Il était à peine depuis un an à l'école normale que M. Thurmann, distinguant déjà les rares aptitudes de cet élève, le fit nommer instituteur primaire à Porrentruy, poste qu'il a occupé jusqu'en 1873.

Le nom de M. Seuret est intimement attaché à celui de l'ouvrage qu'il fit en collaboration avec son collègue et ami, M. Aristide Faivre. Nous voulons parler des *Exercices français*, dont la première édition parut en 1846. C'était le fruit de longues années de travail assidu, auquel ces deux honorables et habiles instituteurs se livraient en dehors de leurs heures de classe et surtout pendant l'époque des vacances. Ces *Exercices*, bien accueillis par Messieurs les instituteurs et les amis de l'instruction d'alors furent aussitôt introduits dans les écoles où ils ont été conservés comme moyen d'enseignement jusqu'en 1846, époque où les auteurs des *Exercices* firent paraître le premier cours d'un autre ouvrage intitulé : *Exercices français ou nouveau cours de langue*. Ce dernier travail, de longue haleine, ne fut achevé qu'en 1869, et, de même que son aîné, il reçut le meilleur accueil dans les écoles. La preuve en est que plusieurs éditions ont été entièrement épuisées depuis la publication de ce dernier ouvrage, lequel comprend sept volumes, dont une partie à l'usage du maître, et l'autre spécialement destinée aux élèves,

Ce court aperçu donne une idée de l'utilité d'un ouvrage qui nous restera comme un souvenir de M. Louis Seuret et comme un témoignage de la consciencieuse étude que les deux auteurs ont faite du système grammatical de Chapsal en usage avant la réforme apportée à l'enseignement de la langue française par les cours du Père Girard, les ouvrages de Larousse, et plus récemment par les grammaires historiques de Brachet et Ayer.

Instituteur aussi modeste que distingué, M. Seuret fut en outre un père de famille modèle. Aussi était-il entouré de l'estime de toute la population. Ses anciens et si nombreux élèves avaient pour lui le culte d'une reconnaissance pleinement méritée.

La vifle de Porrentruy perd en M. Seuret un éducateur estimable, dont la carrière bien remplie sera longtemps un digne exemple à offrir aux générations à venir.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Berne. — Un rapport de M. Widmann, directeur de l'école des filles des habitants nous apprend que l'école a été fondée en 1835 dans un esprit de liberté ou de libre-pensée, et qu'elle eut d'abord une existence précaire au point de vue financier. La ville ayant pris à sa charge la moitié des traitements, la situation s'améliora. En 1840, M. Frœhlich en prit la direction. En 1851, le choix d'un ecclésiastique orthodoxe mit en émoi les libres-penseurs. Une nouvelle école sortit de la lutte, orthodoxe celle-là. L'ancienne se maintint à côté, sous M. Frœhlich, qui la dirigea de 1840 à 1866, où sa santé commença à décliner. M. Widmann le remplaça alors comme sous-directeur jusqu'à la mort de cet homme distingué En 1873, le sous-directeur fut appelé à la tête de l'établissement, quoiqu'il n'eût que 26 ans. Le nombre des élèves, qui n'était que de 129 en 1836, à la fondation, s'éleva à 481 en 1879.

Zurich. — Mme Meyer-Reusser, une dame de ce canton, s'est fait connaître par ses écrits destinés à la jeunesse. Mais on lui reproche un ton

un peu trop sentimental et la manie de mêler à la peinture réussie des caractères enfantins des portraits d'adultes dont on n'a que faire.

SCHWYTZ. — Le conseil d'éducation de ce canton a rendu obligatoire l'*Abrégé d'histoire suisse* composé par M. Rickembach, directeur de l'école normale.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE.

Depuis combien de temps les bons esprits et les amis de l'éducation populaire ne réclament-ils pas des simplifications à notre orthographe trop souvent barbare, illogique et fantaisiste? Et qu'ont-ils obtenu jusqu'ici? Rien. La phonographie (fonografie) et l'orthographe phonétique, dont on parlait tant il y a quelque dix à quinze ans, ne sont plus que des souvenirs, des tentatives avortées, et l'édition de 1878 du *Dictionnaire de l'Académie*, quoiqu'ayant fait disparaître, émondé, si l'on veut, de l'arbre grammatical quelques-unes des branches les plus parasites et les plus gourmandes, n'en a pas moins consacré le plus splendide des gâchis.

Il aurait pourtant été facile à la docte compagnie d'être un peu plus conséquente avec le bon sens et avec elle-même (souvent le même mot est écrit de deux manières différentes) : nous n'en voulons pour preuve que les règles concernant l'orthographe des noms propres, et, à l'appui de notre assertion, nous citerons les lignes suivantes empruntées à la deuxième édition, qui va bientôt sortir de presse, de la *Grammaire comparée* de M. le professeur Ayer :

« Les noms propres, employés comme noms communs pour désigner l'*espèce*, prennent la marque du pluriel, c'est-à-dire *s* et jamais *x*; c'est ce qui a lieu :

« 1° Quand ils désignent, par antonomase, des personnes ayant les mêmes qualités que celles dont on emprunte le nom : *Les* CORNEILLES et *les* RACINES *sont rares*, c'est-à-dire les poètes semblables à *Corneille* et à *Racine ;* de même *les Homères*, *les Cicérons*, *les Virgiles*, *les Juvénals*, etc.

« 2° Quand ils sont employés, par métonymie, comme noms communs pour désigner des ouvrages célèbres, des œuvres d'art par le nom de ceux qui en sont les auteurs, etc. : *J'ai vu deux* RAPHAELS *au musée.*

« Souvent, dans l'un comme dans l'autre cas, les noms propres de personnes deviennent de véritables noms communs et cessent de prendre la majuscule initiale : *des barèmes*, *des calepins*, *des dédales*, *des guillotines*, *des harpagons*, *des macadams*, *des mentors*, *des phaétons*, *des quinquets*, *des tartufes*, etc. On dit de même *des cantals*, *des gruyères*, pour des fromages du *Cantal*, *de la Gruyère*; *des cachemires*, *des grèves*, *des elzévirs*, etc.

« Cette double règle ne s'applique qu'à un petit nombre d'exemples pour ainsi dire classiques, et elle souffre une foule d'exceptions aux-

quelles les grammairiens n'ont pas songé du tout ; par ex. lorsque le nom propre n'est pas un mot simple, ou qu'il est trop moderne, ou qu'il ne s'emploie pas souvent comme nom commun, ou qu'il appartient à une langue étrangère, etc. On écrit donc sans se soucier de la règle : *des La Fontaine, des Michel Ange, des Mirabeau, des Béranger, des Hamlet, des Byron, des Holbein, des Gœthe, des Washington*, etc. *Les* WASHINGTON *sont rares*. J'ai acheté plusieurs *Diday*.

« Tel est l'usage actuel, comme on peut le voir dans les exemples suivants, empruntés à l'un de nos bons écrivains, M. Victor Cherbuliez : *Je n'ai jamais goûté* LES APOLLONS *sur le retour* (Le Fiancé de Mlle Saint-Maur, p. 55). *Il y avait en lui, le dirai-je? un peu de cette étoffe dont sont faits* LES HAMLET (Prosper Randoce, p. 2). Ainsi *les Apollons* avec *s* et *les Hamlet* sans *s ;* pourquoi cette différence ? Mais ce n'est pas tout : l'Académie écrit *des* DON QUICHOTTES, et l'on trouve même dans le dictionnaire de Littré *des* DONS QUICHOTTES ; d'où l'on peut conclure qu'il faut écrire, d'après l'Académie, *des La Fontaines, des Le Bruns*, ou même, d'après Littré, ou plutôt d'après son collaborateur, M. B. Julien, *des Las Fontaines, des Les Bruns!* Si l'ignorance ou la fantaisie n'avaient pas tenu jusqu'ici une si grande place dans les élucubrations de la plupart des grammairiens français, il y a longtemps que l'on aurait adopté cette règle : Les noms propres tant qu'ils restent noms propres et s'écrivent avec une majuscule initiale doivent conserver leur orthographe originelle, et il n'est pas permis quel que soit leur emploi, de les défigurer en y ajoutant ou en y modifiant une lettre quelconque ; il faut donc écrire : *Les* CORNEILLE *sont rares*, comme on écrit : *Les* CORNEILLE *sont nés à Rouen. Les* BOILEAU et *les* GILBERT *furent les* JUVÉNAL (et non *les Juvenals* pas plus que les *Juvénaux*) *de leur siècle*. Mais quand les noms propres sont devenus de vrais noms communs et qu'ils ne s'écrivent plus avec la majuscule initiale, il faut les traiter comme les autres noms communs et leur donner la marque du pluriel ; *des harpagons, des mentors, des tartufes*. Avec cette règle si simple et en même temps si logique on débarrasserait la grammaire de subtilités indignes d'une langue qui vise avant tout à la clarté. »

SOLÉCISMES ET BARBARISMES.

Sous ce titre, on nous écrit :

« Je suis loin d'être partisan du pédantisme et de l'affectation dans la manière de s'exprimer ; avec Boileau, j'appelle « un chat un chat » et, quand l'expression propre et populaire n'est ni triviale ni inconvenante, je l'emploie toujours de préférence au terme scientifique et recherché. Ainsi, ce n'est pas moi qui dirai jamais, dans la conversation surtout, un *pyroscaphe*, pour un bateau à vapeur ; *torréfier* du café, pour le rôtir ; quelle *accalmie!* pour quel temps calme ; *aller prendre l'onde*, pour aller se baigner ; une *éructation*, pour un rapport ; *être sous l'influence d'une intoxication alcoolique*, pour être ivre ; une *exsudation* abondante, pour une forte transpiration ; *exultation*, pour tressaillement de joie ; *coryza*, pour rhume de cerveau ; *ampélothérapie*, pour cure de raisin, etc., etc.

Mais, quand le mot ou l'expression vraiment français existe, qu'il est là, à côté de soi, pourquoi ne pas s'en servir plutôt que de l'expression provinciale ou patoise?

Ainsi, pourquoi certaines gens, instruits d'ailleurs, d'intéressante conversation du reste, s'obstinent-ils à dire : *je m'en rappelle*, pour je me le rappelle ou je m'en souviens; *lire sur le journal*, pour dans le journal; veuillez me passer le livre *quand vous serez prêt*, pour quand vous aurez fini de lire; *donner un tour*, pour faire un tour de promenade; *rencontrer quelqu'un sur rue*, pour dans la rue; *de la salade à la chicorée, aux pommes de terre*, pour salade de chicorée, de pommes de terre; *vilipender son argent*, pour le dilapider; *se donner de l'émulation*, pour se donner du mouvement; *une assemblée bien revêtue*, pour une assemblée nombreuse; *tracer* un nom sur une liste, pour le rayer; *tenir les arrêts*, pour surveiller la retenue; donner des *succès* à un élève, pour des notes ou des bons points; *poutzer* les boutons d'une tunique, pour les astiquer; aiguiser un couteau avec le *stahl*, pour avec le fusil; *le linge ou le chiffon à relaver*, pour la lavette; un *sarcloret*, pour une serfouette; un *guichet*, pour un vasistas; la *vapeur* des vitres, pour la buée.

« Voilà, Monsieur le Rédacteur, ce que j'aurais dit ou à peu près, si j'avais voulu répondre à la première question posée dans le numéro 9 de l'*Educateur* de cette année, et j'aurais ajouté que la tâche de faire la guerre, mais une guerre implacable aux barbarismes et aux solécismes incombe tout particulièrement aux membres du corps enseignant; que ceux-ci ne doivent donc pas se lasser de poursuivre jusque dans leurs derniers retranchements ces ennemis, je dirai ces bachi-bouzoucks de notre belle langue. Je vous envoie ces notes; vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. »

Et nous les avons insérées telles quelles.

Question nouvelle.

Quel rapport marque la préposition *de* dans les deux phrases suivantes tirées de Saint-Paul, par Bossuet : « Il est bien aisé *de* juger qu'il n'a aucun de ces avantages. — D'où il est aisé *de* conclure combien sa personne était méprisable. »

INSTRUCTION CIVIQUE.

Nous extrayons la leçon suivante du beau et patriotique livre que M. Gabriel Compayré, professeur de philosophie à Toulouse et lauréat de l'Académie française, vient de publier à l'usage des écoles françaises, et dans lequel il traite successivement de la *famille et de l'école*, de la *société et de la patrie*, de la *nature humaine et de la morale* et de la *société politique*. On verra quel cas l'éminent philosophe fait du modeste instituteur, et, en même temps, cette leçon initiera à la manière dont procède le maître pour se mettre à la portée des plus petits, et pour rendre son enseignement fructueux.

Les devoirs envers l'instituteur.

« Ce jour-là, le maître ne fit pas de leçon sur le sujet qu'il avait indi-

qué la veille comme exercice de style et de réflexion. Il se contenta de lire la composition de Georges, qui était la meilleure de toute la classe. Elle avait pour titre :

Devoirs des écoliers envers leurs professeurs.

« Je pense, y disait Georges, que notre maître remplace nos parents; que nous devons par conséquent lui obéir et l'écouter, autant que nous écouterions nos parents, s'ils se chargeaient eux-mêmes de nous instruire.

« Je pense aussi qu'après nos parents l'instituteur est l'homme que nous devons le plus honorer et respecter : car c'est à lui que nous sommes en partie redevables d'être instruits et bien élevés, et après la vie et la santé, l'instruction et l'éducation sont les plus grands de tous les biens.

« Je pense encore que nous donnons beaucoup de mal, beaucoup de souci à notre maître, que nous l'affligeons sans cesse par nos étourderies, par nos légèretés, par nos fautes, et qu'il mérite de notre part beaucoup de reconnaissance.

« Je pense enfin que nous ne serions pas quittes envers lui si nous lui témoignions seulement de l'obéissance, du respect et de la reconnaissance : nous lui devons aussi notre affection en retour de celle dont il nous donne tous les jours des preuves. Il partage avec nous sa science. Il travaille quand nous ne sommes pas là, pour en acquérir davantage; et pour nous la communiquer, quand nous sommes devant lui, il use ses forces et sa vie. Aussi nous ne l'oublierons jamais, même quand depuis longtemps nous aurons quitté l'école.

« — Oui. mes amis, dit le maître, vous devez tout cela à votre instituteur, à une condition, c'est que l'instituteur lui-même remplisse ses devoirs envers vous et mette à votre service toute sa volonté et tout son cœur. Vous avez oublié cependant une chose, c'est que la meilleure manière de témoigner votre reconnaissance à votre maître, c'est de bien travailler, de même que la meilleure manière de plaire à vos parents, c'est de vous bien conduire.

« Nous avons vu aujourd'hui ce que doit être l'école; demain je vous dirai ce que doit être le maître, en vous racontant l'histoire de Pestalozzi.

« Résumé. L'instituteur est le remplaçant des parents qui, n'ayant pas le temps ni le pouvoir d'instruire eux-mêmes leurs enfants, les confient à ses soins et à sa garde. Les enfants d'une école sont donc pour l'instituteur comme une famille d'adoption. Par suite, ils lui doivent en classe l'obéissance, et en tout lieu, en tout temps, le respect, la reconnaissance et l'affection.

« Exercices. Après les parents quel est l'homme à qui nous devons le plus? — Quels sont les biens dont l'écolier est redevable à son instituteur? — Pourquoi, sous la Convention nationale, proposa-t-on que le maître d'école portât dans les cérémonies publiques une médaille avec cette inscription : *Celui qui instruit est un second père?* — Pourquoi

peut-on dire qu'une récréation inutile est une heure qu'on prend à l'élève plutôt qu'une heure qu'on lui donne? »

Comme terme de comparaison, nous donnons, d'après le *Progrès* de Bruxelles, les questions posées à l'examen écrit pour l'admission, cette année, à l'Ecole normale de Nivelles.

A. Français.

I. Orthographe. — Dictée (le *Progrès* n'en donne pas le texte).

II. Rédaction. — *La chasse aux papillons.*

Le printemps était revenu. Une jeune mère était allée se promener dans une prairie avec ses enfants, Paul et Marie. Elle prit son ouvrage. Les enfants armés de leurs filets poursuivent les papillons. Tout à coup, Marie pousse des cris. Elle a saisi un papillon superbe posé sur un rosier sauvage.

Sa mère la console et lui fait la morale.

III. Arithmétique. — 1° Après avoir perdu 200 fr., B gagne les $4/^{11}$ de ce qui lui reste. Sachant qu'il possède alors 7140 fr., dites ce qu'il avait avant de perdre les 200 fr.

2° L'âge d'un enfant est le septième de l'âge du père ou le cinquième de la mère. L'âge du père surpassant de douze ans celui de la mère, dites l'âge de l'enfant.

3° Avec une masse de plomb pesant 45 kilogrammes 500 grammes on fabrique des feuilles ayant $^1/_{40}$ de millimètre d'épaisseur. Dites le nombre de centiares que l'on peut recouvrir avec ces feuilles.

Un centimètre cube de plomb pèse 11 grammes 35 centigrammes.

N.-B. Les calculs doivent être séparés des raisonnements.

B. I. Histoire. — 1° Quels sont les faits principaux de la vie de Baudouin de Constantinople considéré comme guerrier?

2° Qu'appelle-t-on pacification de Gand? En quelle année et pourquoi fut-elle conclue?

3° Faites connaître l'histoire de la Belgique sous le gouvernement de l'empereur Joseph II.

II. Géographie. — 1° Tracez la carte de la Flandre orientale avec ses villes, ses cours d'eau, ses canaux, ses chemins de fer. Indiquez la population de la province et celle du chef-lieu. 2° Quelles sont les productions végétales des deux Flandres? 3° Citez avec ordre les hauteurs principales qui constituent la chaîne appelée dorsale européenne. 4° Citez, en suivant un certain ordre, les îles de la mer Baltique et du Cattégat. 5° Indiquez quels sont les pays de l'Europe que baigne la Méditerranée et les mers qui en dépendent.

III. Calligraphie. — Ecrire une ligne en *gros*, une ligne en *moyenne* et trois lignes en *fin*, les dix premières lettres majuscules et les chiffres.

Texte.

La prudence est la science pratique de ce que l'on doit faire et de ce que l'on doit éviter. Elle dirige les autres vertus dans leurs opérations, elle fait choix du temps, du lieu et des moyens pour arriver au but.